

# **GROUPE LOTUS**

**O.N.G. DES DROITS DE L'HOMME ET DE DEVELOPPEMENT  
B.P. 505 TSHOPO  
KISANGANI (zaire)  
Fax : 871.683 132 898**

## **LES PREMIERES RETOMBEES DE LA GUERRE DES KIVU DANS LA REGION DU HAUT-ZAIRE (Kisangani)**

**Enquête et Analyse de l'Insécurité  
d'Octobre à Novembre 1996**

**Novembre 1996**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : LES CAUSES ET LES FAITS DES MOMENTS TROUBLES.....</b>	<b>2</b>
<b>CHAPITRE II LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE DE KIVU.....</b>	<b>6</b>
2.1. Sur le plan Social.....	6
2.2. Sur le plan économique.....	7
2.3. Sur le plan politico-administrati.....	8
2.4. Sur le plan des Droits de l'Homme.....	9
2.5. Sur le plan Psychologique.....	9
<b>CHAPITRE III . LES RESPONSABILITES.....</b>	<b>10</b>
3.1. Au niveau national.....	10
3.2. Au niveau régional.....	12
<b>CHAPITRE IV : TENTATIVES DE SOLUTIONS A LA CRISE.....</b>	<b>15</b>
4.1. Au niveau national.....	15
4.2. Au niveau régional.....	15
4.3. Au niveau international.....	16
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES</b>	
1. Chronologie des événements	
2. Liste de quelques victimes	
3. Liste des manques à gagner de quelques hôtels de Kisangani	

## **INTRODUCTION .**

La paisible population de Kisangani a connu des moments difficiles, mouvementés et inoubliables, en ce mois de novembre 1996, dûs aux troubles de l'Est du Zaïre, particulièrement à GOMA et à BUKAVU, opposant les éléments des Forces Armées Zaïroises et ceux de Laurent KABILA, soutenus, paraît-il, par l'Armée Patriotique Rwandaise.

Des informations de toutes sortes et de diverses sources concernant les atrocités innommables commises sur les Zaïrois, souvent difficiles à confirmer ou à infirmer, parfois ébranlant les consciences et quelquefois attisant la haine ethnique, ont circulé. Ce qui a engendré les violences commises sur certains étrangers et zaïrois.

Aussi, l'arrivée des militaires zaïrois décontenancés et décidés de se réplier momentanément à Kisangani pour réorganisation et reconstitution des forces en vue d'une éventuelle contre-attaque pour bouter dehors les assaillants, a occasionné la désolation, la panique et de diverses violations des droits de l'Homme.

A travers ce rapport circonstancié, le Groupe LOTUS met à la portée aussi bien de la communauté nationale qu' internationale un outil de la compréhension de l'insécurité qui élit domicile à Kisangani. Le souhait étant de voir tout le monde s'engager d'une manière ou d'une autre, à l'avènement au Zaïre d'un Etat de Droit où règneront la Paix, la Sécurité, la Concorde et la Justice.

Au-delà de cette brève introduction, le lecteur se rendra compte des causes et faits de ces moments troublés vécus par les habitants de Kisangani, de leurs conséquences et de divers efforts déployés pour éviter des situations extrêmes et quelques recommandation. En annexe, se trouvent la chronologie des événements, les listes de quelques victimes et des manques à gagner de quelques hôtels de Kisangani.

## CHAPITRE I

### LES CAUSES ET LES FAITS DES MOMENTS TROUBLES

1.1. Entretien et persistance des rumeurs folles sur les traitements inhumains appliqués sur les zaïrois au Rwanda et sur l'évolution même de la guerre à l'Est

Des informations sur la guerre de l'Est livrées par des stations de radio étrangères captées à Kisangani (VOA, BBC, RFI, Canal Afrique...) contrastaient avec celles envoyées par des phonies privées installées dans cette partie de la République du Zaïre.

A titre d'illustration, alors que des escarmouches éclataient à UVIRA, la Radio Canal Afrique parlait déjà de sa prise. Même son de cloche pour Bukavu où les informations de la Radio France *Internationale* ont précédé la prise effective de cette ville. En somme, ces *informations* telles que livrées, devançaient réellement les événements.

Cela a suscité une méfiance de la population vis-à-vis de ces stations et a, du même fait, *donné* libre cours à la radiotrottoir. Et selon celle-ci, les ressortissants zaïrois vivant au Rwanda et au Burundi auraient été tous massacrés et une attaque serait probablement dirigée contre les intellectuels et hommes d'affaires de deux Kivu.

En guise de réaction, les étudiants internes de l'Université de Kisangani (avec à leur tête ceux originaires des régions précitées) tabassèrent leurs collègues Burundais et Rwandais, dans la semaine du 21 au 27 octobre, et les livrèrent au Maire de la Ville pour protection.

### 1.2. L'arrivée des militaires en provenance de Bukavu et de Goma

A partir du 2 novembre 1996, l'on observe le mouvement d'entrée dans la ville de Kisangani des véhicules (Jeeps Toyota, Land [Cruiser.et](http://Cruiser.et) Nissan) avec à leurs bords des militaires armés et quelques civils aussi. Pêle-mêle, on retient les bérêts rouges, les gendarmes, les comandos du Service d'Action et de renseignements militaires, les commandos de la Division Spéciale Présidentielle et ceux appelés "Contingents Zaïrois" chargés de la sécurité des Camps des réfugiés à Goma et à Bukavu.

Au lieu de se diriger à l'Etat-Major de la Troisième Région Militaire pour identification, enregistrement et d'autres mesures de précaution (hébergement, restauration...), bon nombre de ces militaires choisirent librement d'aller occuper des hôtels surtout à la cité. Cette cohabitation (avec la population) s'annonçait difficile et n'allait pas durer sans heurts. Dans la mesure où il existe en beaucoup d'hommes en uniforme une conception bizarre, erronée, mais répandue, selon laquelle les civils sont des proies de qui obtenir facilement (par différentes formes d'intimidation) de l'argent, à manger, à boire ... Or, il est connu de tous qu'on peut exploiter une population pendant un temps, qu'on peut exploiter une partie de la population pendant tout le temps, mais on ne peut pas exploiter toute la population pendant tout

le temps, car des germes de résistance finissent toujours par apparaître quelque part.

### **1.3. La polarisation de l'opinion**

Divers facteurs furent à sa base entre autres :

- \* le point de presse du général ELUKI. à l'époque Chef d'EtatMajor général des Forces Armées Zaïroises, tenu à Kinshasa et au cours duquel il a déclaré n'avoir pas obtenu du Gouvernement le minimum nécessaire pour faire face à l'agression;
- \* les racontars sur l'atrocité de la guerre auxquels se livraient les militaires fugitifs et une probable complicité des Rwandais Tutsi renforçaient-ou mieux cristallisaient-le sentiment de méfiance et de révolte vis-à-vis de leurs compatriotes vivant au Zaïre;
- \* la réussite des marches des étudiants (des Instituts Supérieurs et Universités) de Kinshasa les 01 et 05 novembre 1996, soutenant les Forces Armées Zaïroises et demandant le départ (démission) du Premier Ministre KENGO-wa-DONDO;
- \* les rumeurs sur l'infiltration à Kisangani des rebelles Banyamulenge et leur hébergement par des sujets Rwandais.

Tout cela aboutit à l'organisation par les étudiants de l'Université de Kisangani, d'une marche analogue à celle de leurs collègues de Kinshasa, à travers quatre de six zones de la ville (Makiso, Tshopo, Mangobo et Kabondo). C'était le 06 novembre 1996.

Pacifique en son début, cette marche connut des débordements extrêmes qui conduisirent à la destruction méchante et à la mise à feu des biens et effets appartenant soit à des Rwandais ou Burundais, soit à des zaïrois d'origine Rwandaise jouissant jusque-là de la petite naturalisation, soit encore à des zaïrois jugés travailler de connivence avec les précités ou ayant la morphologie Tutsi.

Les trouvailles de ces étudiants dans quelques maisons visitées (armes de guerre, appareils sophistiqués de communication non enregistrés aux services compétents, documents sur le Front Patriotique Rwandais (FPR) jugés compromettants...) activèrent les autorités de la place à procéder à des perquisitions de domicile, beaucoup plus fouillées, chez des suspects et à leur arrestation et incarcération au Détachement de la Garde Civile, en cas des preuves de culpabilité (20 à peu près). Cette opération s'est déroulée le 07 novembre 1996.

Entre-temps, sentant le danger approcher, certains Rwandais et Burundais commencèrent à trouver refuge au Service National d'Intelligence et de protection, en sigle SNIP.

Curieusement, les zaïrois se sont mis à accuser faussement leurs compatriotes soit d'avoir des aïeux d'origine rwandaise, soit d'avoir hébergé les recherchés. Dans bien des cas, les appareils électro-ménagers et autres ont été emportés sans aucune forme de procès.

#### **1.4. Le désordre généralisé**

IL est normal pour les militaires zairois de se comporter en conquistadors partout où ils se trouvent, manifestation concrète de la crise morale dont souffre ce corps. Ceux de Bukavu, encore moins leurs collègues d'armes de Kisangani, n'ont pas fait exception.

Le 08 novembre 1996 marque le début d'un véritable calvaire pour les Boyomais<sup>1</sup>

- pillage ciblé des maisons d'habitation des particuliers,
- extorsion des biens et d'argent en route, aux marchés et dans des magasins,
- atteinte à l'intégrité physique
- utilisation abusive d'armes à feu.

---

<sup>1</sup> C'est de cette façon que sont appelés les habitants de Kisangani

## CHAPITRE II

### CONSEQUENCES DE LA GUERRE DES KIVU

Elles sont nombreuses et touchent presque tous les secteurs de la vie régionale.

#### 2.1. Sur le plan social

**a. La santé** : les déplacés de cette guerre arrivent très fatigués avec des pieds enflés, suite aux longues marches de plus ou moins 700 kilomètres. Seuls quelques militaires et leurs familles et un petit nombre de civils s'étaient sauvés par des véhicules appartenant soit à des organismes internationaux opérant aux Kivu, soit à de simples particuliers.

La plupart des diagnostics médicaux des déplacés civils indiquent les vomissements et la diarrhée dûs à la consommation d'une eau impropre, et d'autre part, la malaria et la fièvre typhoïde. Tandis que chez les militaires, blessures par balle et maladies sexuellement transmissibles ont été relevées.

Le rapport médical du Centre de Santé St Joseph de la Zone de la Tshopo sur les déplacés du Kivu, arrêté au 29 novembre 1996, signale 154 malades reçus. Parmi eux, 80 adultes et 74 enfants. Ils ont souffert des troubles digestifs, de lombalgie, du paludisme, de la grippe, de l'oedème du pied et des vertiges.

#### **b. Logement**

Le problème de logement, qui se posait déjà, s'est aggravé avec l'arrivée massive des déplacés civils et militaires.

A quelques exceptions près, tous les hôtels de Kisangani sont gratuitement occupés par des militaires. Tandis que leurs compatriotes civils se voient installés dans deux sites leur aménagés pour la circonstance : au bâtiment du nouvel Hôpital Général de Kisangani (en construction) et au point kilométrique 10 sur la route de l'Aéroport de Bangboka. Toutes les bonnes conditions d'hébergement, en ces lieux, ne sont pas encore réunies (installations sanitaires, électricité, ... ).

D'autres déplacés ont jugé bon de vivre chez les proches parents ou amis trouvés à Kisangani.

#### **c. Enseignement:**

Depuis l'arrivée des militaires fugitifs, l'enseignement connaît d'énormes perturbations. Les cours sont souvent suspendus avant l'heure suite aux crépitements d'armes à feu.

Des enfants à l'âge de scolarité traînent à la maison pour des raisons soit de l'insécurité (ne pas tomber sur des balles perdues), soit de non-paiement des primes (car les parents vivant de l'informel n'attrapent presque plus rien du tout).

## **d. La Dégradation des mœurs**

Les jeunes filles se laissent séduire par les militaires fugitifs avec espoir de gagner des dollars, minimisant ainsi tout risque de contamination des maladies sexuellement transmissibles.

Or, le rapport du Centre Médical Bolombe, situé sur la troisième avenue n°26 dans la zone de la Tshopo, indique que sur 12 cas de patients militaires consultés, l'on a dénombré 4 cas blennorragiques, 5 cas staphylococciques et un cas syphilitique.

Le risque n'est tout de même pas écarté pour les filles qui tiennent encore, car ces militaires procèdent à des viols, en cas de résistance.

## **2.2. Sur le plan économique**

### **a. La circulation des biens**

Magasins, marchés et autres entreprises commerciales ferment avant l'heure prévue et fonctionnent parfois à guichet fermé. D'autres grossistes (par exemple BELTEXCO) envisagent déjà le transfert d'une partie de leur stock des marchandises à Kinshasa et à Isiro.

Kisangani est approvisionné en denrées alimentaires par les milieux environnants. Mais, les barrières montées aux points d'entrée de la ville, les actes de violence et d'extorsion des militaires inquiètent plus d'un campagnard qui ne savent plus comment atteindre Kisangani et y écouler leurs fruits de récolte.

D'autres denrées telles que choux, haricot, pommes de terre, viande, provenant du Kivu se font rares. Aussi, le secteur informel qui fait vivre bon nombre de foyers après les pillages de 1991 et 1992 connaît une forte baisse, en production et en revenus.

### **b. Le domaine monétaire**

L'on observe une faible circulation des devises étrangères suite à la fermeture des grandes maisons d'achat de diamant et de l'or.

Dans ces circonstances, certaines entreprises profitent de leur situation de monopole de fait pour majorer leur tarif. C'est le cas de la Société d'Aviation "Zaire-Express" dont le tarif passager passe de 250 \$US à 330 \$US et le tarif/fret de 0,75 \$US à 1,20 \$US le kilo. Le taux du dollar américain est passé au même mois de 79.000 Nouveaux Zaïres le dollar à 85.000 Nouveaux Zaïres.

## **2.3. Sur le plan administratif**

L'autorité est débordée et a difficile à maîtriser les effectifs des entrées et des sorties. Selon les informations recueillies auprès de la Coordination Régionale d'Accueil des déplacés, liste arrêtée au 27 novembre 1996, 2.050 personnes (militaires et leurs familles) et 1.330 civils sont déjà à Kisangani. D'après certaines

sources contactées par cette Coordination, il y aurait, entre Walikale et Kisangani, 130.000 personnes en route vers Kisangani. Leur estimation indique que dans les tout prochains jours, les entrées dans la ville se feront à un rythme de 600 à 900 personnes par jour.

L'on enregistre aussi une baisse d'activités politiques depuis le début de la guerre de l'Est, à cause de la méfiance et de la suspicion entre acteurs politiques.

#### **2.4. Sur le plan des Droits de l'Homme**

De graves violations sont commises sur la population. Presque tous les droits fondamentaux sont bafoués et leurs auteurs ne sont autres que des militaires venus de l'Est, suivis de ceux de la garnison de Kisangani. Les étudiants de l'Université de Kisangani et ceux des Instituts Supérieurs de la place sont aussi du nombre.

#### **2.5. Sur le plan psychologique**

La population vit dans une psychose caractérisée par l'angoisse, le désespoir et l'incertitude du lendemain, car non seulement des rumeurs persistantes sur la progression des rebelles vers Kisangani circulent, mais aussi, les autorités et hommes d'affaires font voyager toutes leurs familles vers Kinshasa, la capitale.

Et, au vu des actes barbares perpétrés par les militaires (venus de Goma, de Bukavu et même de Kisangani), certains habitants souhaitent l'arrivée des rebelles qui occasionnerait le retour de la sécurité des personnes et de leurs biens.

## **CHAPITRE III : LES RESPONSABILITES**

Dans cette partie, nous dégageons les responsabilités d'une part, de toutes les institutions ou organes qui, de loin ou de près, ont favorisé le débordement de la situation, soit par leur négligence ou leurs actes, et d'autre part, de différents auteurs de cette violence et de cette insécurité.

### **3.1. Au niveau national**

#### **a. Le Gouvernement**

##### **\* Négligence dans le soutien et l'encadrement de l'Armée**

La modicité de la solde des soldats, comme du reste, le salaire de la population, n'est pas la préoccupation du Gouvernement. Ce modeste salaire est payé avec plusieurs mois de retard. Mal logé, mal nourri et mal payé, le soldat zaïrois est réduit à l'état de mendiant et de parasite. Cela ne le met pas à l'abri de réflexe de violence et de pillage (intimidation, menace et extorsion).

La plupart des militaires contactés avouent n'avoir pas touché leur solde avant d'aller au front et jusqu'à ce jour. D'autres déclarent n'avoir pas été informé qu'ils allaient à la guerre.

Plusieurs sources contactées soulignent le sous-équipement de l'Armée Zaïroise et le retard dans la fourniture de la logistique nécessaire à la guerre. Les militaires, en provenance de Goma, déclarent surtout avoir décidé de se replier faute de renfort en munitions et armement lourd, tandis que ceux venus de Bukavu soulignent leur sous-équipement par rapport aux rebelles.

Le Gouvernement Zaïrois ne connaîtrait pas la logistique de l'armée du pays. Le cas actuel de repli d'environ 700 kilomètres (Bukavu-Kisangani) de l'Armée et des désordres qui s'en suivent, sont la manifestation de manque de politique de prévention et de gestion des difficultés.

Averti déjà de ce repli, le Gouvernement devrait prendre toutes les précautions pour veiller à l'encadrement des troupes en retraite, aussi bien le long de leur itinéraire qu'à Kisangani, pour éviter la situation actuelle. Il pouvait aussi envisager la possibilité de les stationner aux endroits proches des champs de bataille.

Jusqu'à ce jour, le Gouvernement n'a dépêché à Kisangani ni son Ministre de la Défense Nationale, ni celui de l'Intérieur pour s'enquérir correctement de la situation sur le terrain.

Aucune assistance du Gouvernement à tous ces déplacés.: les - véhicules ne sont envoyés les chercher, ni les vivres, ni les . médicaments ne leur sont donnés.

##### **\* Insuffisance de la collaboration entre le Gouvernement et l'Armée**

Les contradictions entre l'Etat-Major Général de l'Armée Zaïroise et le Gouvernement sur les moyens et les stratégies pour mettre fin à la guerre de l'Est du pays sont la preuve de l'insuffisance de concertation entre eux.

Pour le Gouvernement, tous les moyens étaient en train d'être réunis pour la reconquête des régions du Nord et du Sud [Kivu. la](#) présence des forces internationales contribuerait à la résolution des problèmes des réfugiés et à l'appui de l'aide humanitaire.

Le Chef d'Etat-Major, quant à lui, soulignait le fait que le Gouvernement n'avait mis à sa disposition les moyens nécessaires pour affronter l'ennemi et ne voyait pas l'opportunité d'une force internationale.

Cette divergence de vues a abouti à la suspension du Chef d'Etat-Major Général des FAZ et son remplacement temporaire par le Commandant de la Garde Civile.

#### **a) Irresponsabilité de certains Officiers Supérieurs chargés des opérations militaires et absence de sanctions**

D'après plusieurs sources, beaucoup d'officiers supérieurs ont été parmi les premiers soldats à quitter les champs de bataille, abandonnant ainsi les troupes. Le cas le plus cité est celui de Bukavu.

De tels comportements méritent, en principe, des sanctions exemplaires prévues dans les Règlements militaires, mais curieusement, aucune interpellation officielle ni poursuite judiciaire n'est engagée à leur charge.

### **3.2. Au niveau régional**

#### **a) Les autorités civiles et militaires (Gouverneur de Région, Maire de la Ville et Etat-Major Régional) ainsi que tous les services régionaux de sécurité et de renseignements (SNIP, SARM, etc...).**

##### **1. Absence des dispositions de prévention des difficultés**

Les autorités tant civiles que militaires devraient être alertées de l'arrivée des militaires dans la ville par leurs services compétents. Aucune barrière n'a été dressée à l'entrée de la ville où le contrôle strict devrait être fait en vue de désarmer tous ces militaires et de les conduire dans les casernes.

##### **2. Le silence observé du 02 au 09 novembre 1996**

Pendant toute une semaine, aucune autorité ne s'est adressée à la population pour lui expliquer la situation qui prévalait dans la ville (coups de feu quotidiens) et la calmer.

Nombreux sont les citoyens qui pensent que les autorités étaient prises de panique et étaient prudentes à prendre une quelconque position.

### **3. Impunité et insuffisance des sanctions à l'égard des auteurs de ces actes répréhensibles**

Jusqu'à ce jour, aucune poursuite judiciaire n'a été entamée à l'égard des étudiants qui ont molesté leurs camarades rwandais et burundais, ont violé les domiciles et ont brûlé tous les effets des sujets rwandais et burundais.

Ces actes posés constituent des faits réprimés par les lois de la République. Ils constituent des infractions connues sous le langage de coups et blessures, de violences et voies de fait, de violation de domicile et de destruction méchante.

Quelques militaires, à peu près une vingtaine, ont été appréhendés par les responsables militaires. Ils ont été conduits soit à l'Etat-Major, soit à la prison centrale de Kisangani où ils ont tenté de s'évader le vendredi 22 novembre 1996. Ils y sont ainsi gardés sans aucune forme de procès. Cela pousse une certaine opinion à penser qu'ils seraient relâchés dès que la tension baissera, soit quand la hiérarchie de l'armée aura besoin de leurs services.

Beaucoup de ces militaires, poursuivables pénalement, circulent en toute quiétude dans la ville et persistent dans leur comportement barbare.

#### **b) La population**

##### **1. La complicité des jeunes de Kisangani**

Certains jeunes garçons et filles aident ces militaires dans leurs opérations, en se faisant des indicateurs des maisons à piller, des personnes à intimider et des biens à extorquer.

Cette attitude peut s'expliquer par la misère sociale et la crise morale de la jeunesse zaïroise. Cette dernière a atteint son paroxysme en détournant les étudiants, futurs cadres, de leur rôle historique.

##### **2. Insuffisance des actions de protestation et de résistance populaires**

Excepté quelques actions des dénonciations et d'appel au calme des groupes de Défense des Droits de l'Homme et des homélies des prêtres de Kisangani, jusqu'au 26 novembre 1996, aucune action collective de protestation et de résistance n'a été organisée en dépit de l'accroissement et de la gravité des actes de violence.

Le souci d'auto-conservation caractérisait beaucoup de personnes et d'acteurs tant sociaux que politiques.

#### **c) Les militaires pillards**

Leur comportement barbare contribue à l'aggravation de leur misère. Les deux pillages de 1991 et 1992 devraient les aider à comprendre que les biens mal acquis ne profitent pas, n'enrichissent.

La voie de l'amélioration de leurs conditions reste la revendication d'un salaire juste et des conditions de vie décentes auprès du gouvernement Ils devraient éviter de vouloir porter, à eux seuls, la responsabilité de la ruine du tissu social et économique du pays et ainsi perdre l'estime que pourrait encore avoir la population en eux.

## **CHAPITRE IV : TENTATIVES DE SOLUTIONS A LA CRISE**

Dans cette panique quasi générale au sein de la population, divers efforts ont été déployés.

### **4.1. Au niveau national**

L'Association Nationale des Entreprises Zaïroises, en sigle ANEZA, a versé une contribution en argent pour aider tant soit peu les militaires déplacés. L'Etat-Major Général a envoyé à Kisangani, en date du 07 novembre 1996, le Général AMELA..LOKIMA BAHATI, Inspecteur Général des Forces Armées Zaïroises, pour se rendre compte de la situation sur terrain. Grâce à lui,. des mesures sévères ont été prises, notamment l'instauration des patrouilles nocturnes et diurnes, le désarmement des militaires non en service, le recensement des militaires déplacés et leur expédition pour un premier temps, vers Kindu (Région du Maniema).

### **4.2. Au niveau régional**

#### **4.2.1. Le Gouvernorat, l'ANEZA et l'Etat-Major Régional des FAZ**

On a senti une nette collaboration entre les autorités militaires, les hommes d'affaires et les autorités politicoadministratives. Les véhicules des particuliers et des sociétés ont été cédés momentanément à l'Etat-Major de la troisième région Militaire pour les patrouilles. Carburants et autres contributions en nature ont été aussi livrés.

#### **4.2.2. Les ONG locales des Droits de l'Homme**

Interpellées par la violence, l'insécurité et la vague de la haine ethnique, les Associations de la CADHOHZ (Coordination des Associations des Droits de l'Homme du Haut-Zaïre), particulièrement le Groupe LOTUS, organisa des campagnes de paix dans ses ressorts d'activités et des techniques d'auto-défense ont été vulgarisées.

#### **4.2.3. Les Médias locaux (Radio Amani et la Station Régionale de l'Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision)**

Beaucoup d'émissions tournant autour de la paix, de la réconciliation, de l'amour du prochain et de solidarité ont été diffusées par ces deux supports médiatiques.

#### **4.2.4. L'Eglise Catholique Locale (Archidiocèse de Kisangani)**

Prêtres, Soeurs et autres laïcs se sont engagés à porter secours aux déplacés, matériellement et financièrement.

#### **4.2.5. La jeunesse de la Zone Tshopo et de Mangobo**

Après avoir supporté, pendant une dizaine des jours, des bêtises commises par les soldats logés dans des hôtels (diverses tracasseries, grivèlerie d'aliments ou de boissons...), les jeunes de Mangobo ont organisé une marche pacifique le 27

novembre 1996, à partir de 21 heures, pour réclamer l'évacuation de ces militaires vers les casernes

Le lendemain matin, un attroupement s'apercevait devant les hôtels 01 et YUBO de Mangobo. Malgré les coups de feu tirés en l'air, la population, bâtons et rameaux en mains, ne cessait de demander leur départ. En fin de compte, les autorités militaires sont intervenues pour la calmer, avec promesse de les déloger. Ce qui fut fait pour les deux hôtels précités.

Dans la zone de la Tshopo, des manifestations similaires ont eu lieu aux hôtels BASSYT et SHABAIR. Ici également, les autorités militaires ont calmé la population. Un autre mouvement a été enregistré à l'hôtel SUAMILI où un militaire, voyant la foule approcher, jugea bon de tirer sur elle à bout portant. Cinq (5) personnes en sont tombées victimes : un Pasteur, deux de ses fidèles et deux passants.

#### **4.3. LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE**

L'on sent dans la ville la présence des organismes internationaux tels que MEMISA (Section locale), Médecins Sans Frontières, CICR (Croix Rouge Internationale), FICCR (Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge), UNICEF et OMS. Leurs contributions en vivres et en médicaments sont remarquables.

Grâce à leur concours, deux sites ont été créés pour les déplacés

- un au nouvel Hôpital Général de Kisangani (en construction), et
- un autre au point kilométrique 10 sur la route de l'Aéroport de Bangboka

L'organisme EMMAAUS International vient de terminer l'évaluation des besoins, mais n'est pas encore intervenu.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A la lumière des faits vécus et de leur analyse, nous reconnaissons que :

1. La guerre des Kivu a des rebondissements sur la ville de Kisangani et dans la région du Haut-Zaïre en général;
2. Les informations sur cette guerre, la crise politique au pays avec ses corollaires (misère et manipulations politiciennes) et la crise morale de la jeunesse ont poussé les étudiants à poser les actes de violence;
3. La négligence de l'Armée par les autorités, la défaillance des Services de Renseignements et de Sécurité et la démoralisation des FAZ, sont à la base d'innombrables abus des soldats;
4. Les droits de l'Homme sont délibérément bafoués et le processus démocratique est gelé;
5. Le cycle de violence dans lequel la ville de Kisangani est entrée peut atteindre d'autres régions et faire ainsi du Zaïre un pays incontrôlable.

Tirant les leçons des événements des Kivu et pour épargner la population du pire, le Groupe LOTUS recommande

### \* Aux instances nationales

- d'accorder aux militaires des soldes constantes et adaptées au coût réel de la vie pour les mettre à l'abri des tentations;
- de doter les Forces Armées Zaïroises d'équipements et de la logistique nécessaires.

### \* Aux instances régionales (Autorités politico-administratives et militaires)

- d'intensifier les patrouilles diurnes et nocturnes pour rechercher et mettre hors d'état de nuire civils et militaires semant la terreur dans la ville;
- d'interdire l'utilisation abusive d'armes à feu car ces munitions chèrement acquises par la République ne peuvent pas être inutilement gaspillées. Aussi, ces coups de feu imp e<sub>m</sub>pestifs ne peuvent-ils pas précipiter la mort des malades atteint de certaines crises? Si déjà la population s'habi uait au retentissement des fusils, qu'advient-il le jour o le vrai ennemi fera irruption dans la ville?
- de caserner tous les militaires et leurs familles;
- de poursuivre avec les messages radiodiffusés de paix.

### \* A la Communauté Internationale

- d'accélérer le processus de rapatriement vers leurs pays d'origine, des réfugiés rwandais et burundais vivant au Zaïre
- d'intensifier les actions de secours aux déplacés des Kivu; - d'user de toutes les voies (médiation, négociation, persuasion...) pour trouver des solutions pacifiques au problème de l'Est du Zaïre.

**\* A la Population**

- de soutenir moralement et, si possible, matériellement, leurs compatriotes déplacés;
- d'assurer la vigilance dans tous les coins de la ville;
- d'être solidaire et d'utiliser des méthodes non-violentes d'auto-défense en cas d'attaque par des éléments incontrôlés. Fait à Kisangani, le 30 novembre 1996

POUR LE GROUPE "LOTUS",

<p><u>Gilbert KALINDE ABELI</u> Secrétaire</p> 		<p><u>Dismas KITENGE SENGA</u> Président</p> 
---	---	--

## **A N N E X E 1 : CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS**

### **MOIS D'OCTOBRE 1996**

#### **\* A partir du 15**

- forte médiatisation de la guerre de l'Est du Zaïre

#### **\* Du 21 au 22**

- les étudiants internes du Campus de l'Université de Kisangani soupçonnent leurs camarades burundais et rwandais de vouloir fomenter un coup contre les zaïrois. Ils sont agressés, battus et un véhicule privé est brûlé au Campus même;

- les étudiants burundais et rwandais sont gardés par les autorités académiques d'abord et ensuite par le Maire de la ville.

#### **\* Le 23**

- Les groupes des droits de l'Homme de la CADHOHZ dénoncent ces actes et attirent l'attention de toute la société sur les dangers du cycle de violence.

### **MOIS DE NOVEMBRE 1996**

#### **\* Le 02**

- Arrivée à Kisangani de premiers militaires en provenance de Bukavu et retentissement de premiers coups de feu vers 18 heures, dans la zone de la Tshopo.

#### **\* Le 06**

- La marche de soutien des étudiants aux FAZ et contre le gouvernement KENGO;

Le débordement de la marche conduit à la destruction méchante et à la mise à feu des biens et effets des citoyens rwandais et burundais.

#### **\* Le 07**

- refuge des citoyens rwandais et burundais au SNIP et détention des suspects à la Garde Civile;

- arrivée du Général AMELA LOKIMA BAHATI, Inspecteur Général des FAZ, instauration des patrouilles et instruction d'envoi des militaires à Kindu (chef-lieu de la Région du Maniema)

#### **\* Le 08**

- généralisation du désordre (pillage ciblé des maisons des particuliers, extorsion, utilisation abusive d'armes à feu, etc...)

**\* Le 09**

- adresse du Gouverneur, du Général Commandant de la 3<sup>e</sup> Région militaire et du Président Régional de l'ANEZA à la population et aux militaires.

**\* Les 10, 11 et 12**

- perquisition des résidences et domiciles des rwandais, burundais et zaïrois soupçonnés.

**\* Le 12**

- appel de la population et des militaires au calme lancé par les Groupes des Droits de l'Homme.

**\* Les 16 et 17**

arrivée à pied des premiers civils en provenance de Bukavu;  
- descente des organismes humanitaires internationaux.

**\* Le 19**

- arrivée du Général ELUKI, Chef d'Etat-Major Général des FAZ et sa conférence de presse à l'Aéroport de Bangboka.

**\* Les 20, 22 et 23**

ouverture des sites d'accueil des déplacés au nouvel Hôpital Général en construction et à 10 Kms sur la route de l'aéroport;

- tentative d'évasion des militaires détenus à la prison centrale de Kisangani.

**\* Les 27 et 29**

- marche des jeunes des zones Mangobo et Tshopo contre les militaires fuyards de Bukavu et Goma;

- remise au Général, à l'Etat-Major, par ces manifestants d'un véhicule et de deux fusils ravis aux militaires.

**\* Le 30**

- déclenchement de l'opération désarmement des militaires non en service;

- tension et: méfiance entre les différentes unités de l'armée; - coups de tirs nourris dès l'après-midi jusque tard la nuit.

## A N N E X E 2 : LISTE DE QUELQUES VICTIMES

### A. VIOLATION DU DROIT A LA VIE

1. **MADIMA**, soldat de lère Classe à la Garde Civile. Il est mort de coups de balle dans la nuit du 14 au 15 novembre 1996 à 2 heures du matin alors qu'il montait la garde devant les Etablissements BELECT.

### B. VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE, A LA SECURITE DE LA PERSONNE ET DU DROIT A LA PROPRIETE

#### B.1. Attaques sur les personnes

1. **Mr. MUKPAZULE**, soldat de lère Classe à la garde Civile. Il a été atteint des balles à l'avant-bars dans la nuit du 14 au 15 novembre 1996 alors qu'il montait la garde devant les établissements BELECT. Il a été envoyé pour soins médicaux à Kinshasa.

2. **Mr. IHOME**, réceptionniste au Centre pour Handicapés physiques SIMAMA, a été agressé sur un vélo le transportant, par les militaires. Il a été blessé légèrement à la gorge par un poignard, le 28 novembre 1996. Le 29 novembre 1996, soit le lendemain, il a été battu par les militaires à Kabondo vers le Camp Q.G.. L'on aperçoit des lésions sur ses épaules.

3. **Mr. SIKULU**, résidant au Quartier Walengola II n°100 à Mangobo. Il a été atteint des balles au ventre, le mercredi 27 novembre 1996, tirés par des militaires occupant l'Hôtel SUMAILI.

4. **Mr. GEFEU-TULI**, un passant d'une dizaine d'années, a été atteint aux orteils des balles tirées par les militaires occupant l'Hôtel Sumaili, le mercredi 27 novembre 1996.

5. **Le Pasteur de l'Eglise BIMA** de la 10ème avenue Tshopo et ses deux fidèles, ont été touchés respectivement à l'avant-bras, à la gorge et aux orteils, le même mercredi, par des balles tirées par les mêmes soldats.

---

<sup>2</sup> Les établissements à Kisangani, sont des maisons de commerce

**6. Mr. MPUNGA** Jean-Claude, Chef Comptable à la Compagnie d'Aviation SHABAIR/Kisangani, d'origine Tutsi, appréhendé à l'aéroport en route pour ENTEBBES (OUGANDA) via Bunia. Sa malette contenant des documents informatiques (disquettes et autres) a été confisquée, car jugée suspecte. Il est gardé au SNIP.

## **B.2. Destructures des propriétés**

### **1. Les étudiants, d'origine Tutsi, dont les noms suivent , ont vu leurs biens brûlés sur le Campus Universitaire**

- **MUKUBIRA**, résidant au Campus Universitaire, C.E., Bloc D, n°82.
- **BOSE** , Bloc D n°91, Complexe Elungu
- **ONEDINE** , Chambre n°1 Résidence Wagenia
- **Alois MAGENA**, résidant au Camp pour étudiants mariés

Par manque d'identité complète, l'on n'a pas retenu beaucoup de noms tels que Michel, Charles, Céléstin, Edouard, Pierrot...

**2. Mr. NYENGEKO**, sujet Hutu Burundais réfugié au Zaïre, Secrétaire Académique à l'Institut Facultaire Agronomique, domicilié au n°242 dans la Zone de Mangobo, a perdu une partie de ses biens (mobilier, habits...). des médicaments stockés dans sa pharmacie ont été brûlés par les étudiants.

**3. Mr. DEOGRATIAS NIYONKURU NTINA**, Coordinateur de l'ONGD TOMIBIKISA, domicilié au Quartier Lumbu-Lumbu n°81 dans la Zone de Mangobo, réfugié depuis longtemps au Zaïre. Sa maison a été saccagée, tous ses effets détruits et brûlés par les étudiants.

**4. Mr. Alois KAYAWURA**, Professeur à l'Université de Kisangani, Hutu rwandais, domicilié au Camp des Professeurs (Faculté des Sciences). Tous ses effets détruits et brûlés par les étudiants.

**5. Mr. SIMBIZI Jean Paul**, Médecin Directeur de la Clinique Sainte Cathérine et activiste des droits de l'Homme, résidant sur l'avenue du Commerce. Tous ses biens de la maison ont été brûlés par les étudiants. Il était soupçonné d'être Hutu-Burundais alors qu'il est zaïrois de nationalité.

**6. Mr. TSHIASA Jean**, homme d'affaires de nationalité zaïroise et ancien Secrétaire Régional du SNIP/Haut-Zaïre, marié à une Tutsi, domicilié dans la Zone de la Makiso, en face de la Librairie CEDI. Tous ses effets ont été brûlés par les étudiants. Il détenait, semble-t-il, des documents compromettants appartenant à son beau-frère, un Tutsi, ex-Lieutenant Colonel des FAZ, qui a rejoint le Rwanda. Ses enfants se sont réfugiés au SNIP et lui-même est gardé au Détachement Régional de la Garde Civile.

**7. Mr. MUTARA**, agent aux Contributions, assimilé aux Rwandais par sa morphologie, était arrêté au SNIP pour besoin d'enquête. Pendant sa détention, sa maison a été systématiquement pillée.

**8. La famille SEKUBUMBA**, Tutsi d'origine, sur la 13ème avenue n°41, Zone Tshopo, tous ses biens ont été brûlés par les étudiants.

**9. La famille BUSIBIZWA**, Tutsi d'origine, habitant la 6è avenue bis n°70, Zone Tshopo. Tous ses biens ont été brûlés par les étudiants. Elle se trouve à la Garde Civile/Détachement Régional.

### **B.3. EXTORSION DES BIENS DES PARTICULIERS**

#### **1. Dans la Zone de la Makiso**

- Les Ets TSHETSHELE (avenue du Commerce n°39) : toutes les marchandises emportées par les militaires.
- Les Ets Mama Yedu (en face du Marché Central de Kisangani) 25 pièces de WAX Anglais emportés
- Les Ets Sonnerie (avenue du 04 janvier n°5) : 5 matelas emportés
- Mlle Lucie MASENEZO, résidant sur avenue Fataki n°1) : ses deux valises d'habits, ses casseroles, assiettes et un poste de radio Silver ont été emportés par les militaires.

#### **2. Dans la Zone de Kabondo**

- Les familles OMARI et RIZA (de la 9è avenue) : habits, ustensiles de cuisine, appareils électro-ménagers ont été emportés par les militaires.
- Mr. MOSENGEMA GELESI, occupant de l'Africa Hôtel : son colis de diamant a été emporté par les militaires.

#### **3. Dans la Zone de Mangobo**

- Mr. MOLAMBO, Berger du Groupe Charismatique de la Paroisse Christ--Roi, a perdu son vélo.
- Les Ets "La bonne sémence" : une grande partie de ses marchandises emportées par les militaires.

### **B.4. MAUVAIS TRAITEMENT : Viol**

**1. Mlle WASIANGALIKANI YENGA**, résidant dans la zone de Kabondo, a été violée par six militaires en date du 07 novembre 1996.

**2. Mlle Brigitte SUMALI**, travaillant à l'Hôtel MASUDIN et domiciliée sur la 2è avenue Pumuzika n°26 dans la Zone de la Tshopo, a été violée par un militaire occupant cet hôtel. Elle a été admise pour soins médicaux au Centre Médical BOLOMBE de la troisième avenue n°26, Zone Tshopo.

### **B.5. IRRUPTIONS NOCTURNES AVEC ARMES A FEU**

**1. Mr. KINGOMBE Bernard**, domicilié dans la Zone de la Tshopo, 1ère avenue n°6, Agent à la Banque de Kinshasa et activiste des droits de l'Homme. Plusieurs cartons

de savon emportés et une somme de 180 dollars américains, dans la nuit du 05 au 06 novembre 1996.

**2. Mr. Alphonse SAIDI**, domicilié sur la 9ème avenue n°72/B : un poste de radio et un gros matelas emportés dans la nuit du 09 au 10 novembre 1996.

**3. Les familles OMARI et RIZA** de la 9ème avenue Kabondo : habits, ustensiles de cuisine, appareils électro-ménagers ont été emportés, le 09 novembre 1996.